

GRANDS NOMS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PHILIPPE AUGUSTE

Valeur : 0,40 F

Couleurs : gris acier, noir

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce

par DECARIS

Format vertical 27 x 48

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 10 novembre 1967 à la Mairie de BOUVINES (Nord) ;

générale, le 13 novembre 1967 dans les autres bureaux.

Fils de Louis VII le Jeune, Philippe Auguste est né le 21 août 1165 à Gonesse, en Ile-de-France. Selon la tradition des Capétiens — la « troisième race » — il est sacré roi et associé à la direction du royaume du vivant de son père, le 1^{er} septembre 1179; à la mort de Louis VII, survenue à Paris l'année suivante, c'est donc un jeune homme de quinze ans, heureusement doué pour le gouvernement et les affaires, qui accède au trône avec la ferme intention de se conduire en vrai souverain.

Dès son arrivée au pouvoir, il s'attire la sympathie du clergé et de ses sujets en ordonnant la confiscation des biens juifs dont la vente permet de renflouer opportunément le trésor royal; ensuite, pour s'affranchir de la tutelle politique jusque-là exercée par sa mère, Adèle de Champagne, et les princes champenois, il choisit de s'allier au comte de Flandre en épousant, le 28 avril 1180, la nièce de ce puissant feudataire, Élisabeth de Hainaut, qui reçoit l'Artois en dot.

Bien entendu, cette volonté d'indépendance manifestée par le jeune roi n'est pas pour plaire aux féodaux évincés lesquels ne tardent pas à former une coalition; durant plus de quatre années (mai 1181-juillet 1185), Philippe doit user de ses talents d'homme de guerre et de diplomate pour venir à bout de leur résistance armée et imposer aux seigneurs rebelles l'humiliant traité de Bôves qui, non seulement les abaisse du rang de pairs à celui de simples sujets, mais également confirme l'acquisition à la couronne de France de l'Artois, du Vermandois et du riche pays d'Amiens.

Complétée l'année suivante par la défaite infligée au duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine, cette victoire sur la féodalité a été favorisée par la bienveillante neutralité du roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt, que son mariage en 1152 avec Aliénor d'Aquitaine — répudiée deux mois auparavant par Louis VII — a rendu possesseur d'une grande partie de la France du sud-ouest. Or, pour Philippe Auguste, cette forte implantation constitue un danger qui, tôt ou tard, risque de menacer son royaume; en conséquence, tenant compte, d'une part de la composition hétérogène des possessions anglaises, d'autre part des haines qui divisent Henri II et ses fils, il ne va pas hésiter à entreprendre une longue lutte en vue de démanteler l'empire angevin et accroître son propre domaine.

Durant une première phase — mai 1187-juillet 1189 — Philippe Auguste retient successivement à sa cour les deux fils indociles d'Henri II, le comte de Bretagne Geoffroy et l'héritier du trône d'Angleterre Richard Cœur de Lion, prend l'offensive contre le souverain anglais et, malgré les anathèmes lancés par la papauté, impose à son rival la capitulation d'Azay-le-Rideau.

Deux jours plus tard, la mort d'Henri II remet tout en question, d'autant plus que, Jérusalem ayant été prise par le sultan Saladin, les souverains de France et d'Angleterre — maintenant Richard — doivent oublier momentanément ce qui les oppose pour participer à la III^e Croisade (1189-1192). Toutefois, ce n'est là qu'une trêve : sitôt après la victoire de Saint-Jean d'Acre, Philippe Auguste rentre en France et, mettant à profit l'absence de Richard — qui a été fait prisonnier — prend possession de la Normandie. Libéré contre rançon, Richard reprend la lutte, et s'assure même l'avantage à Fréteval

(1194), puis à Courcelles (1199), avant de trouver la mort à Châlus près de Limoges (1199).

Son frère Jean sans Terre, qui lui succède, a des soucis trop immédiats — ses droits au trône sont contestés dans son propre royaume — pour continuer la guerre en France; aussi s'empresse-t-il de conclure en 1200 la Paix du Goulet, nouvelle trêve que Philippe Auguste utilise pour régler ses différends avec la Papauté. Deux ans plus tard, coupable d'avoir enlevé et épousé Isabelle d'Angoulême, fiancée à Hugues de Lusignan, Jean sans Terre refuse de répondre de son acte devant le roi de France, son suzerain, défenseur et garant du droit féodal. Condamné à perdre toutes ses possessions françaises, le vassal félon n'accepte évidemment pas cette sentence; il reprend la guerre mais, après la chute de la forteresse de Château-Gaillard (avril 1204), ne peut empêcher l'occupation successive, dans les trois ans qui suivent, de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne et du Poitou.

Ces succès français inquiètent l'Europe et, bientôt, Jean sans Terre peut reformer une coalition groupant, outre son neveu, l'empereur germanique Otton de Brunswick, de puissants féodaux comme le comte de Flandre Ferrand et Renaud de Boulogne. Philippe Auguste fait front : tandis que son fils — le futur Louis VIII — écrase les troupes anglaises le 2 juillet 1214 à La Roche-au-Moine, en Poitou, il se porte en direction du nord au-devant des autres coalisés; le 27 juillet 1214, c'est l'affrontement sur le plateau de Bouvines, près de Lille : contre un ennemi quatre fois supérieur en nombre, la cavalerie française et l'infanterie des milices communales, après avoir capturé les comtes Ferrand et Renaud et contraint l'empereur Otton à la fuite, remportent une victoire qui scelle l'union du peuple et de la monarchie et grâce à laquelle la France, pour la première fois, prend conscience de son unité nationale.

Après avoir conquis, Philippe Auguste sait qu'il faut administrer et jusqu'à sa mort — à Mantes, le 14 juillet 1223 — il va se consacrer à une tâche administrative et centralisatrice. Conscient de l'importance politique des facteurs religieux, il s'efforce d'établir un certain équilibre entre les droits du clergé, qu'il protège contre les empiétements des laïcs, et l'affirmation de la supériorité du pouvoir monarchique sur le pouvoir spirituel, dans les litiges mettant en cause les intérêts de la Couronne. On lui doit par ailleurs la création d'institutions telles que « la sauvegarde du roi », qui permet à une abbaye ou à une ville de requérir directement la protection du souverain; le « parage », en vertu duquel le seigneur associe le roi dans l'administration de son fief; la « quarantaine le roi », qui réglemente le droit de guerre féodal. Soucieux de s'attacher le loyalisme de ses sujets, il se fait l'allié et le protecteur des communes, sous réserve qu'elles fournissent des contingents militaires et s'acquittent du paiement de taxes fixes, et n'hésite pas à confier des charges importantes à la bourgeoisie.

Enfin, tandis qu'il dispose, avec les baillis et sénéchaux, de véritables « missi dominici » mandatés pour « administrer, juger, percevoir les revenus de la Couronne », il dote son royaume de nombreuses places fortes, fait construire une enceinte fortifiée autour de sa capitale, met sur pied une armée de métier, en un mot accomplit une œuvre considérable qui lui vaudra d'être, pour la postérité, « le plus grand artisan de la monarchie », celui qui a su transformer la France au point d'en faire une véritable puissance internationale.

